



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stationnement

Question écrite n° 50546

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le non-respect par les automobilistes des places de stationnement reservees pour les personnes handicapees. En effet, il est de plus en plus frequemment constate par les usagers comme par les agents de police que ces places de stationnement, notamment prevues par la circulaire no 94-55 du 7 juillet 1994 et son article 4, sont de facon recurrente et prolongee occupees par des vehicules qui ne relevent pas de cette disposition specifique en faveur des personnes handicapees. Il lui demande s'il est possible d'envisager de sanctionner d'une facon plus dissuasive, et donc plus lourdement, les responsables de ces infractions qui penalisent dans leur vie quotidienne les personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Pajon Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50546

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1863